

Sujet : [INTERNET] Réponse à l'enquête publique sur la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise

De : "Sylvie TAPREST"

Date : 15/12/2022 23:39

Pour : <pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens par la présente vous faire part de mon inquiétude relativement au projet de décret :

- Article 15 -II , où il est écrit que la circulation et le stationnement des embarcations à moteurs sont interdits sur les cours d'eau
- Article 15-III où il est précisé que l'utilisation des embarcations traditionnelles à fond plat mues à la rame et celle des canoës-kayaks est autorisée à l'exception des zones définies en application du II de l'article 19 du présent décret. Le préfet de département peut réglementer cette activité.

En effet, j'ai pu découvrir la Seine et sa richesse en canoé comme en paddle à plusieurs reprises, entre collègues, en famille, entre amis où avec des jeunes et c'est une merveilleuse façon de prendre conscience de la richesse de notre patrimoine naturel. Il serait regrettable de ne plus pouvoir bénéficier de cela et de l'accompagnement de quelques bateaux moteurs pour assurer notre sécurité lors de ces sorties avec des jeunes ou en phase d'apprentissage.

C'est pourquoi je viens vous faire la demande et proposition de réécrire l'article 15 afin de permettre la circulation des bateaux d'aviron , des paddles, canoës et de quelques bateaux avec moteurs électriques sur la Seine qui se situe à l'intérieur du périmètre de la future réserve.
Merci de prendre en compte ma demande dans le cadre de cette enquête.

Veillez, agréer, Monsieur, mes plus respectueuses salutations

Famille TAPREST



Sans virus.www.avast.com